

CHS – CT du 20 février 2018 Compte rendu

Le CHS-CT de Seine-Maritime a été présidé par son nouveau président, monsieur Jean-Paul Balzamo, directeur interrégional des Douanes, en provenance de la Centrale, à qui nous avons souhaité la bienvenue.

Celui-ci a demandé un tour de table afin d'identifier les personnes présentes et leurs provenances administratives. Ensuite il constate que le quorum est atteint.

Suite aux lectures des liminaires et notamment la liminaire commune FO / Solidaires, le président apporte quelques éléments de réponses, qui seront développés lors des débats.

1 Approbation du PV du 7 novembre 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Point d'information sur le situation du CFP d'Harfleur

Le directeur du pôle transverse de la DGFIP a fait un point sur les deux braquages intervenus à un mois d'intervalle en décembre et commis par le même individu à la trésorerie d'Harfleur. Ce dernier a été interpellé et incarcéré en attente de son procès.

La Direction a mis en place plusieurs actions d'accompagnement pour un retour à la normale du travail des équipes : cellule soutien psychologique du centre hospitalier du Havre, un soutien en interne (les divisions Ressources Humaines et du Budget logistique).

Sur le plan immobilier, le directeur indique qu'il y a des marges de progrès sur l'organisation matérielle et spatiale du poste :

- L'installation d'une vitre sur toute la longueur du guichet
- Le bureau à l'entrée sera raccourci afin d'avoir une vision plus large de l'entrée.
- Un système de surveillance avec enregistrement sera installé.
- Un second écran de contrôle sera mis dans le bureau.
- Une amélioration de l'éclairage extérieur.
- Des fenêtres seront remplacées par un système « oscillo-battant ». Les travaux devraient être réalisés vers mars/avril.

Le commissaire de la cellule de sécurité est venu sur le site et a validé ces points.

- Un autre point n'a pas reçu son assentiment : la pose d'un trapon permettant les dégagements de fonds par fourgon blindé. La Direction Locale étudie le recours à un transporteur de fonds avec véhicule léger.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont relayé la demande des collègues sur l'absence de déclaration d'accident du travail alors que le médecin de prévention l'avait fait remarquer. Les collègues souhaiteraient l'aide de la Direction sur la rédaction de l'attestation que doit fournir le médecin. La Direction estime que trop de sollicitation vis-à-vis des collègues revient à les harceler. Ce n'est pourtant pas le sentiment que nous avons eu en les rencontrant.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont demandé si des fiches de signalements avaient été rédigées. Face à la réticence du directeur du pôle transverse de la DGFIP, le président a imposé la rédaction d'une fiche de signalement pour assurer un suivi et permettre de laisser une trace administrative dans le dossier des collègues, trouvant que notre demande relève du bien fondé essentiel du CHS-CT. Effectivement, des troubles dans ce genre d'événement peuvent apparaître longtemps après.

Pour les délégués **FO FINANCES 76**, il ne s'agit pas « d' harceler » les collègues, mais de prévenir des séquelles futures notamment quand les directeurs d'aujourd'hui seront partis sous d'autres cieux.

Les délégués **FO FINANCES 76** ont demandé si une note rappelant les consignes de sécurité avait été diffusée. La Direction a indiqué que cette note était diffusée et qu'une autre était en préparation sur les centrales d'alarmes et les boutons d'alertes.

Une visite du CHS-CT a été demandée par les organisations syndicales.

3) Suivi des actions et propositions du CHS-CT

Délégation enquête suite au suicide de M. Rivalan : les syndicats, collectivement, ont le sentiment que les travaux de la délégation n'avancent pas de CHS-CT en CHS-CT, la faute en revenant à l'administration qui refuse l'accès à certains documents administratifs demandés, sous prétexte que les extractions informatiques sont du ressort de la Centrale. Tantôt elle dit posséder les documents, tantôt pas.

Pour les délégués **FO FINANCES 76**, cet argument est fallacieux et marque la volonté de l'administration de faire traîner les choses en longueur pour qu'elles s'essouffent sur ce sujet au combien sensible.

Pour ne pas trop retarder les travaux de la délégation, la rédaction du rapport pourra être engagée avant le prochain CHS-CT.

Abondement du budget 2017 : la Centrale a délégué un abondement exceptionnel permettant de ramener l'insuffisance des crédits de paiements de 128 000 € à 76 000€. Quid du manque de crédits non compensé.

Le rapport de l'expert sur l'exposition à l'amiante des collègues de l'Hôtel des Finances du Havre : Les délégués **FO FINANCES 76** ont demandé si le rapport du médecin expert avait été communiqué, rappelant que la direction locale attendait ce rapport pour fixer le périmètre de délivrance des attestations de présence des collègues ayant été exposés.

Le président a indiqué qu'il ferait une relance en tant que président du CHS-CT, les rappels de la DGFIP étant restés lettre morte.

Les délégués **FO FINANCES 76** réitèrent leur demande d'élargissement des fiches d'exposition à un maximum de personnel, au nom du principe de précaution.

Point cévêzo : Pour les douanes, celui-ci sera revu avec le registre sécurité, quant à la DRFIP un point

sera fait sur la cité administrative.

Exposition à l'amiante des collègues douaniers à l'EAT du Havre : Le médecin de prévention ainsi qu'un membre de la CARSAT iront à la rencontre des collègues le 23 avril prochain.

Les attestations de présence devraient être délivrées cette année.

4) Examen des registres Santé et Sécurité au Travail

Le parking de la Direction interrégionale des douanes devait être refait en février. Les travaux seront réalisés en mars / avril dès que les conditions climatiques le permettront.

L'aménagement de la banque d'accueil de la trésorerie de Duclair fera l'objet d'une étude par le médecin de prévention. Cette dernière a indiqué ne pas encore avoir pu y aller faute de temps, tout comme sur le poste de Fécamp.

Local social du BSEP du Havre: le président indique que pour lui le local est hors légalité. Au vu des horaires, il semble exclu pour les collègues de pouvoir manger ailleurs. Le président propose d'étudier les besoins du service et en fonction de faire le nécessaire pour être dans la légalité.

Incident odeur ammoniacque autour du CREP'S le 13 décembre dernier : malgré la gêne occasionnée sur les collègues, la Direction a indiqué qu'il n'y a pas eu d'alerte, qu'un doute chez les chefs de services a empêché une évacuation rapide.

En cas de doute, l'évacuation des locaux doit être réalisée, toujours selon le principe de précaution. A défaut, le droit de retrait s'applique.

Infiltration d'eau par une fenêtre à la DRFIP : il est difficile d'intervenir sur les infiltrations car les joints sont amiantés. Pour la DGFIP, ces joints étant à l'extérieur, cela ne pose pas de problème. Des analyses ont été réalisées. Dossier à suivre.

5) Analyse des fiches de signalement, des accidents de service, des maladies professionnelles et des exercices d'évacuation

Fiches de signalements :

DIRCOFI : Suite à la fiche de signalement dressée par une collègue de la DIRCOFI (agression verbale), la Direction locale a joint l'avocat et la sociétéd'ailleurs d'autres sociétés ont été contrôlées depuis et l'incident est clos. Par mesure de sécurité, les personnels se sont déplacés en binôme.

DRFIP : un redevable mécontent du niveau de la qualité d'accueil a exprimé par écrit son mécontentement. Il a fait l'objet d'une fiche de signalement, l'agent se sentant personnellement concerné par les critiques. Les délégués **FO FINANCES 76** ont fait remarquer que les collègues sont dans leur bon droit en faisant cette fiche de signalement, se sentant agressé du fait des problèmes techniques et du manque de personnel.

Les délégués **FO FINANCES 76** soulignent que l'incapacité des services à faire face à la demande par manque de personnel et l'organisation pour recevoir le public exaspère les usagers.

Le directeur du pôle transverse répond que son sujet n'est pas de savoir si les services répondent assez rapidement. L'indicateur Marianne d'appel en aveugle teste tous les postes sur la qualité de l'appel téléphonique.

La réaction de la Direction nous semble totalement disproportionnée : l'utilisateur ne faisait qu'un état des lieux des dysfonctionnements de notre administration. Et en réponse, il a reçu une lettre de remontrance.

Dans la même situation, il y a quelques années, le Directeur de l'époque avait demandé à ce qu'on envoie une lettre d'excuse à l'utilisateur. L'accueil des utilisateurs a bien changé en peu de temps.

A noter cependant : l'agressivité grandissante des utilisateurs et ceci même par mépris.

Exercices d'évacuation :

INSEE : suite à quelques dysfonctionnements lors de l'exercice d'évacuation, un appel a été refait de mobilisation par le biais des chefs de services. Lors du dernier exercice, des agents en raison du froid, n'ont pas voulu réaliser l'exercice.

DRFIP : l'exercice d'évacuation de l'ensemble de la cité a eu lieu le 22 janvier dernier. Il existe un souci de temporisation des alarmes avec près de 2 minutes d'écart entre les bâtiments Cité et le bâtiment de la DRFIP, ce qui a entraîné une sortie différée des collègues.

Point positif : un exercice s'est déroulé. Il n'y en avait pas eu depuis 2015. La liste des serres files et guides files a été remise à jour.

Exercice au Bureau Central des Douanes : l'exercice s'est mal déroulé malgré le compte rendu idéal qui a été fait.

Le Président précise qu'il a apprécié les exercices en réel avec les pompiers comme fait dans le Calvados

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail insiste sur la nécessité de varier les scénarios... (mercredi , vacances , changement de portes...)

6) Présentation de la note ministérielle 2018

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail présente la note ministérielle.

Les notions de conduite de projet ou de fiche d'impact ont été abordées. Il faut une réelle prise en compte de l'intervention « primaire » et ne pas faire que du curatif. Il faut intégrer au bon moment et le plus en amont possible les acteurs de prévention lors des interventions diverses.

En 2016, la formation des membres du CHS-CT a été faite sur un volet de 3 jours. Un deuxième volet va être déployé en 2018 et concerne tous les membres syndicats et administrations pour une formation de deux jours.

Le guide amiante a été actualisé et il fera l'objet d'une présentation en CHS-CT. La note 2018 prévoit aussi une facilitation de la rédaction des procès-verbaux.

Les délégués **FO FINANCES 76** sont intervenus pour indiquer qu'une simplification était certes possible mais qu'il fallait que l'esprit des propos restent cependant cohérent. Le président a abondé dans ce sens.

L'enregistrement des débats a fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

La note revoit aussi le financement des trousseaux de secours par les CHS-CT

Le budget de cette année est fixé à 274 843 €. Le budget fera l'objet d'une présentation lors du CHS suivant.

POINTS POUR AVIS

7) Présentation de la rénovation de l'aile du bureau central (DR des douanes du Havre)

En juin, nous avons eu une présentation de l'étude de faisabilité de ce projet, qui vise à accueillir le pôle encadrement des bureaux et la cellule des contrôles de régularité. Ce qui représente 14 personnes.

Nous avons donc été surpris lors de ce CHS-CT de lire que l'avant-projet sommaire avait été validé en octobre 2017 alors qu'il n'avait pas fait l'objet d'une présentation en CHS-CT du 7 novembre ni de celui du 19 décembre.

L'administration indique que grâce à une enveloppe supplémentaire de la Direction Générale, toute l'amiante a été enlevée. Un dernier contrôle de Véritas doit avoir lieu.

Dans la mesure du possible en tant que Directeur régional des douanes un désamiantage total sera privilégié.

Le président propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de fournir les documents nécessaires au prochain CHS-CT.

8) Présentation des rapports de visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

L'ISST indique qu'il a réalisé en 2016 des actions de sensibilisations. Dans certaines Directions, des réunions annuelles ont lieu (au moins dans l'ambition). Sans faire de formation, on peut faire de la sensibilisation.

- **Grand Quevilly** : mars 2016. Du fait de l'ancienneté de la visite, des réponses ont été apportées par la Direction suite aux recommandations de l'ISST. Ce dernier revient sur la place importante du gestionnaire de site (un nouveau comptable doit savoir où sont les compteurs, centrale incendie...).

Le Diagnostic Technique Amiante date de 2004, sa mise à jour est nécessaire.

Pour rappel : le CHS-CT avait financé en partie la mise aux normes du guichet en 2011.

- **Lillebonne** : 19 agents : le site est en locatif.

Les délégués **FO FINANCES 76** interviennent sur l'inquiétude d'un agent sur la fissure juste au-dessus de sa tête. La Direction va revoir ce point.

Les délégués **FO FINANCES 76** demandent qu'un coup de peinture blanche soit refait sur les pièces du bas de la trésorerie de Lillebonne. L'ISST confirme que l'idée est bonne du fait des pièces sombres.

- **Elbeuf** : visite octobre 2016. Le site est en locatif avec un bâtiment partagé avec diverses activités (avocat, une association...). L'assistant de prévention précise que rien n'est simple avec le propriétaire du bâtiment, il est donc difficile de faire des exercices d'évacuation.

Le président ordonne à DRFIP de bannir les « ballons pilates » utilisés par des agents d'Elbeuf.

9) Point d'information sur le projet de la Cité Administrative

La préfète va réunir les représentants des personnels au mois de mars. Il s'agit d'un projet dans 4 ou 5 ans d'environ 100 millions d'euros. La Cité Administrative est la 5ème de France de par son importance.

Il concerne la rénovation énergétique globale de la Cité Administrative : fenêtre, électricité, circulation de l'air, alimentation en chauffage et isolation du bâtiment, réfection de la façade. Comme tout bâtiment ancien, il y a le souci de l'amiante.

Les deux points suivants de l'ordre du jour ont été rajoutés à la demande conjointe des délégués FO Finances et Solidaires finances publiques.

10) Point d'information sur l'accueil de la DRFIP

Le Directeur du pôle transverse de la DGFIP nous informe que l'accueil de la DRFIP 76 est au cœur d'une réflexion dans le cadre de l'aspect « bâtiment sécuritaire » (pas de circulation de tiers dans les locaux administratifs) et avec installation d'une grille pour limiter les accès .

Le projet est de regrouper tous les services accueillants du public au rez-de-chaussée. Un espace numérique sera créé salle Moliens. Une redéfinition de l'espace accueil est en cours avec un gestionnaire de file d'attente et avec la création de plusieurs files d'attente.

Pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation incendie, l'escargot de file d'attente a été enlevé.

11) Information sur la décision du conseil d'Etat relative à la fermeture des bureaux d'Evreux

Le Conseil D'État a annulé la décision du ministre. Qu'en est-il ?

Le Président a demandé confirmation au secrétariat général.

Il y a eu retour en arrière pour deux agents de l'Administration des douanes qui étaient partis à la DGFIP.

Suite à cette annulation, le transfert des missions a été arrêté.

Pourquoi ne revient-on pas à la situation des effectifs et des missions antérieures ? Pour le Président : on ne revient pas dessus ; cela relève de la compétence pure des comités techniques ; le Conseil d'Etat est clair sur ce point.

Le médecin de prévention demande si, pour la brigade d'intervention, on attend le Tribunal Administratif de Montreuil. La réponse est affirmative, mais il y a fort à parier qu'elle aille dans le même sens que celle du Conseil d'État.

Quid de la situation des 3 agents, car 2 des 3 sont dans une situation difficile ?

12) Questions diverses

La question du télétravail est abordée.

Aux douanes, on passera sur une durée de un an au lieu de 6 mois, ce qui donne plus de lisibilité aux agents.

Les médecins de préventions demandent si on peut leur fournir une liste des missions pouvant prétendre au télétravail. Notamment par rapport aux personnes bénéficiant d'un congé longue maladie, de maladies chroniques ... que pendant un an... cela serait un moyen d'accompagner l'agent.

Pour le président, le cadre réglementaire qui nous est dévolue est strict et la maladie en tant que telle n'est pas un motif de télétravail.

Il n'est pas opposé à la transmission de cette liste.

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)